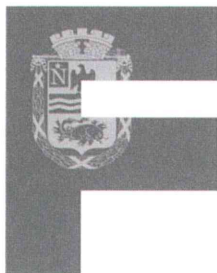


Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS  
N°25.FI.141**

Objet : Demande de subvention « Bouclier de sécurité » pour le programme d'investissement 2025 auprès du Département de Seine-et-Marne – Achat d'un véhicule destiné aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP)

**LE MAIRE,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la volonté de mettre à disposition un véhicule aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP),

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour le financement de certaines opérations d'investissement,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour un montant de 9 249,94 €, soit un taux de subvention de 50 %, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la subvention « Bouclier de sécurité », selon le détail ci-après.

| Site              | Libellé                                                                           | Montant de l'opération |             |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|
|                   |                                                                                   | HT                     | TTC         |
| Police Municipale | Achat d'un véhicule destiné aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) | 18 499.87€             | 22 199,84 € |

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs à cet achat d'investissement sont inscrits en décision modificative pour l'exercice 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

Fait à Fontainebleau, le 29 septembre 2025



Julien GONDARD

Julien

Signé

GONDARD

Maire de Fontainebleau

Signature numérique  
de Julien GONDARD  
Date : 2025.09.29  
16:20:20 +02'00'

Publié le 29 septembre 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 29 septembre 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_

Hôtel de Ville  
40 rue Grande  
77300 Fontainebleau  
T. 01 60 74 64 64  
[fontainebleau.fr](http://fontainebleau.fr)